



# COMMUNIQUÉ

## AUGUST DEBOUZY A ACCOMPAGNÉ LA CAISSE DES DÉPÔTS DANS LE CADRE DE L'ENTRÉE DE TIKEHAU CAPITAL AU CAPITAL D'EGIS ET DE SA PRIVATISATION

| 11/01/22 | Vincent Brenot Philippe Lorentz Anaïs Qureshi Julien Wagmann Ruben Grouchka Elie Bétard  
François Richard



**Le cabinet August Debouzy a conseillé la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'acquisition par Tikehau Capital d'une participation de 40% dans Egis, premier ingénieur français et spécialiste de l'ingénierie de la construction et des services à la mobilité.**

Egis crée et exploite des infrastructures et bâtiments intelligents à même de répondre à l'urgence climatique et aux grands défis de notre temps, en permettant un aménagement du territoire plus équilibré, durable et résilient. L'arrivée de Tikehau Capital au capital d'Egis constitue une étape majeure pour la réalisation de son plan stratégique, prioritairement axé vers le grand international et visant à positionner Egis dans le top 10 mondial de l'ingénierie avec le doublement de son chiffre d'affaires d'ici à cinq ans.

A l'issue de l'opération, Tikehau Capital détient, notamment par le biais de son fonds dédié à la transition énergétique T2 Energy Transition<sup>1</sup>, 40% du capital d'Egis. La Caisse des Dépôts conserve une participation de 34% du capital, aux côtés des cadres partenaires et des salariés qui en détiennent 26%, ayant augmenté leur participation de 2%.

La Caisse des Dépôts, qui a assuré un rôle déterminant dans la création et le développement du groupe Egis, continuera d'accompagner le groupe dans la durée, aux côtés de Tikehau Capital, des cadres partenaires et des salariés, avec une participation active à la gouvernance de la société.

Le cabinet August Debouzy a assisté la Caisse des Dépôts dans le cadre de cette opération emportant privatisation qui a fait l'objet d'une autorisation du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance. La transaction a également été autorisée par les autorités de la concurrence européennes concernées dont l'Autorité de la Concurrence française.

L'équipe était composée sur les aspects corporate de Julien Wagmann (Associé), Ruben Grouchka (Counsel) et François Richard (Avocat), sur les aspects de droit public et réglementaire (privatisation et investissements étrangers) de Vincent Brenot (Associé) et Emmanuel Weicheldinger (Avocat senior), sur les aspects concurrence de Renaud Christol (Associé), sur les aspects de droit social d'Anaïs Qureshi (Associée) et sur les aspects fiscaux, de Philippe Lorentz (Associé) et Elie Bétard (Avocat senior).

